



MAIRIE DE LAUZERTE

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09/09/2025

Sous la présidence de François LE MOING, Maire de la Commune

Ordre du Jour de la Séance

1. Désignation d'une élue suppléante pour la fonction de référente sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP)
2. Saur France : Validation du compte d'exploitation / de gestion 2024- budget assainissement
3. Signature d'une Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac - Terres de Confluences
4. Mise à jour de la convention pour l'utilisation des salles communales et départementales
5. Adhésion à la charte régionale Fredon Occitanie "engage pour le végétal"
6. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
7. Questions diverses

	P	ABS	PROC
BADOC Kévin			
BAÏADA Sylvain			
BASSO-GUICHARD Claire	X		
BERTHAUX Frédéric	X		
BOURCIER Nicole			
CAM Jean-Claude		X	BERTHAUX Frédéric
DENIS Dominique	X		
GAUCHET Marie		X	BASSO-GUICHARD Claire
LARONDE Isabelle	X		
LE MOING François	X		
MAZILLE Marie-Laure	X		
NEGRE Carole			
ZULIAN Fernand	X		
TOTAL	7	6	2

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Fernand ZULIAN

Compte rendu Conseil précédent : 23/07/2025

Pas d'observation

Pour	9	Contre		Abstention	
------	---	--------	--	------------	--

En début de séance, le Conseil municipal a eu le plaisir d'accueillir Mme Léa Seynaeve et M. Jules Guillaume, finalistes du concours national « **Construire en pierre structurelle** » 2025, venus présenter leur projet de réhabilitation du bâtiment Jardel. Leur démarche architecturale, innovante et respectueuse du patrimoine, avait été sélectionnée parmi les dix meilleures au niveau national et distinguée pour la qualité de sa conception, alliant valorisation des matériaux locaux, respect du bâti ancien et intégration harmonieuse dans le cadre villageois de Lauzerte. Le bâtiment, désormais propriété de M. Vergnet, présent lors de cette présentation, a fait l'objet d'une réflexion approfondie quant à son avenir. L'exposé de Mme Seynaeve et de M. Guillaume a permis d'éclairer le Conseil sur les potentialités de ce site emblématique et sur les pistes qu'un tel projet pourrait inspirer.

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

néant

ORDRE DU JOUR

D2025-049 – Référente sécurité incendie (suppléante)

Le conseil municipal désigne Mme Marie-Laure Mazille comme suppléante de Mme Dominique Denis pour assurer la continuité de la mission de référente sécurité incendie des ERP communaux.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

D2025-050 – SAUR : Validation du compte d'exploitation / de gestion 2024

Le conseil municipal approuve le compte d'exploitation 2024 de la SAUR. Le produit de la surtaxe d'assainissement s'élève à 58 205,28 €, avec 6 379,33 € d'impayés et 1 592,59 € irrécouvrables. Le solde négatif de 11 311,65 € TTC sera régularisé sur le décompte 2025. Cette diminution des recettes provient de la baisse du volume d'eau facturé (m³).

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

D2025-051 – Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac – Terres de Confluences pour la promotion de Lauzerte (visites guidées et Escape Game).

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

D2025-052 – Mise à jour de la convention d'utilisation des salles

Le conseil municipal adopte une convention actualisée d'utilisation des salles communales et départementales, intégrant notamment le garage des sœurs.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

D2025-053 – Adhésion à la charte régionale FREDON Occitanie

Le conseil municipal décide d'adhérer à la charte régionale « Engagé pour le végétal » au niveau 1. Ce dispositif, qui remplace l'ancien label « zéro phyto », permet de valoriser la gestion écologique des espaces verts communaux et d'accompagner la commune vers une gestion durable et qualitative du végétal, avec des objectifs sanitaires, environnementaux et climatiques.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

D2025-054 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le conseil municipal admet en non-valeur 49 créances pour un montant total de 7 238,24 €, conformément à la demande du comptable public.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives prévues à l'ordre du jour, ne sont pas nécessaires pour le moment, elles seront prises lors d'un prochain conseil municipal

INFOS/QUESTIONS DIVERSES	
Q1	<p>Information de Monsieur le Maire – Travaux cloches de Saint-Sernin Il a été constaté que des visiteurs manipulent les cordes des cloches, ce qui provoque des dégradations à répétition. La commune avait déjà dû financer des réparations en 2022 (corde et balancier, pour un coût de 2 500 €), et le système est de nouveau endommagé. Une réparation va être effectuée, mais afin d'éviter toute récidive, il a été décidé de mettre définitivement les cordes hors de portée.</p>
Q2	<p>Question posée par Monsieur le Maire – Adhésion à ALCOME (réduction des mégots) Le Maire a présenté au Conseil l'opportunité d'adhérer à l'éco-organisme agréé ALCOME, qui propose un soutien financier, la mise à disposition de dispositifs gratuits (cendriers de rue et de poche, kits de sensibilisation) ainsi qu'un accompagnement technique. Les élus se sont déclarés favorables de principe, sous réserve de la validation préalable par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) des matériels à installer, afin d'assurer leur bonne intégration dans le cadre patrimonial.</p>
Q3	<p>Question rapportée par Monsieur le Maire – Urbanisme et circulation Le Maire a informé le Conseil de la demande d'un administré concernant une éventuelle piétonnisation des rues du centre et les besoins en stationnement que cela pourrait entraîner. Le Conseil municipal a confirmé qu'aucun projet de ce type n'est prévu d'ici la fin du mandat.</p>
Q4	<p>Information de Monsieur le Maire – Sécurisation de l'école élémentaire Suite à la visite de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, il a été expressément demandé de renforcer la sécurité des accès à l'école. La petite cour a été condamnée et des grilles provisoires installées afin de sécuriser le site. Une installation plus qualitative sera étudiée conjointement avec les Bâtiments de France. Parallèlement, la commune travaille à la mise en place d'un dispositif de contrôle des accès à l'école élémentaire et à l'installation de poteaux pour protéger l'entrée.</p>
Q5	<p>Information de Monsieur le Maire – Équipements sportifs Avec le développement de la pratique du football à Lauzerte, notamment la forte participation des jeunes joueurs et la présence régulière de l'équipe des vétérans, la commune a commandé de nouveaux poteaux de but à 11 pour remplacer les anciens devenus vétustes.</p>
Q6	<p>Question posée par Monsieur le Maire – Logements communaux Une demande a été formulée concernant l'achat de logements communaux. Le Maire a interrogé les membres du Conseil sur l'opportunité d'une telle cession. Les élus ont confirmé que ces logements ne sont pas destinés à la vente, contrairement au gîte d'étape qui, lui, est mis en vente.</p>
Q7	<p>Information de Monsieur le Maire – Mise en péril d'un immeuble Les propriétaires d'un bâtiment menaçant ruine ont indiqué avoir pris des mesures de sécurisation (renforcement de la structure, condamnation des ouvertures, protection contre les nuisibles) et transmis un devis de travaux de charpente. La commune restera vigilante à la bonne réalisation de ces engagements.</p>
Q8	<p>Information de Monsieur le Maire – Organisation interne Pour répondre à la demande de certains agents, une réorganisation des missions sera mise en place à partir de 2026 : Sarah, qui suit déjà les dépenses de fonctionnement, assurera aussi la comptabilité des investissements, du CCAS et du service animation. Marion prendra en charge la paie.</p>

Q9	Point présenté par Frédéric Berthaux – Voirie et circulation Les élus ont validé la mise en sens unique de la portion de la rue des Carmes, afin de faciliter la circulation. Par ailleurs, suite à une demande de riverains, la remise en place de grilles de protection des piétons au niveau des 17-19 Place du Faubourg d'Auriac va être étudiée.
Q10	Point présenté par Frédéric Berthaux – Transports scolaires À la demande de la mairie, la Région a réorganisé l'itinéraire des bus scolaires afin de limiter l'engorgement constaté au Faubourg d'Auriac après la dépose des élèves au collège.
Q11	Question posée par Isabelle Laronde – Bâtiment Mécanique Tauran Mme Isabelle Laronde a interrogé le Conseil sur l'avancement du dossier concernant le bâtiment dit « Mécanique Tauran ». Il a été répondu que la commune va déposer prochainement un permis de démolir pour supprimer la partie en ruine du bâtiment et mettre de manière provisoire la toiture hors d'eau.

Fin du Conseil Municipal : 20h48

Signature du Secrétaire de Séance :

Fernand ZULIAN
ZP

Le Maire
François LE MOING

Signature du Président de Séance : François LE MOING